



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS FÉDÉRAUX
(SECTION MONTRÉAL INC.)**

Tenue le 3 mai 2011 à 10h00

À la salle Le Rizz, 6630, rue Jarry est, Montréal, Québec

Sous la présidence de Jacques Lambert

Arlette Dion agit à titre de secrétaire

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

1 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président, Jacques Lambert, souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 10h03.

Il présente les invités qui adresseront la parole aux membres après le dîner.

Il enchaîne avec la présentation des membres du conseil d'administration ainsi que de Gaétan Laporte, bénévole responsable des entrées de données comptables, et de Louise Lessard-Mascola qui assure le service de secrétariat permanent pour les membres de 10h00 à 14h00 à tous les jours.

Il remercie les bénévoles qui ont travaillé avec Louise Lessard-Mascola à l'organisation de la réunion ainsi que tous ceux qui permettent à l'organisation d'offrir le service aux membres : Denise Courval, Jacqueline Forget, Gregory Giannuzzi, Pauline Joannis, Louise Laferrière, M. Vanasse et Francine Bertrand notre webmestre. Il souligne le travail d'Olivier Fougères qui a dû s'absenter du conseil d'administration en cours d'année.

ORDRE DU JOUR

1. – Ouverture de l'Assemblée
2. – Lecture et adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. – Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 mai 2010
4. – Finances
 - Présentation des états financiers de l'exercice 2010

- Nomination d'un expert comptable
 - Résolution : Fonds d'urgence, défense des acquis
 - Résolution : Article 20, règlements généraux
5. – Mot de la présidence
 6. – Élections :
 - Dépôt du rapport du Président du comité de candidature
 - Désignation d'un (e) Président (e) et des adjoints au président d'élection
 - Élection au conseil d'administration pour les postes suivants :
 - trois postes d'administrateur pour un mandat de trois ans
 - trois postes d'administrateur pour un mandat de deux ans
 7. – Remerciements
 8. – Période de questions
 9. – Levée de l'assemblée
- Dîner
Période d'échange avec les invités

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jacques Lambert passe l'ordre du jour en revue et précise le *point 6 Élections* en présentant les membres qui composent le comité de mise en candidature. Il enchaîne en précisant que les invités auront l'occasion de se présenter et de répondre aux questions des membres après la période du dîner, vers 14h00.

Bernard Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour et il est appuyé par Denis Brunette.

3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 5 MAI 2010

Le président demande aux membres s'ils veulent qu'on procède à la lecture du procès-verbal compte tenu que toutes les personnes qui ont signifié leur présence à cette assemblée en ont reçu une copie. Les membres considèrent qu'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture. Jacques Lambert demande s'il y a des commentaires ou corrections à apporter au procès-verbal.

M. Jacques Petit demande une clarification en ce qui a trait au point 5.2 *Nomination d'un expert comptable*. En effet, il souligne que la firme comptable retenue est Baril et Associés alors que les États financiers pour l'année 2010 sont rédigés sous le logo de Éric Taillefer, CA. Pierre Leclerc explique que ce dernier est un partenaire de Baril Associés et qu'à ce titre, c'est lui qui assume la responsabilité de la vérification de nos états financiers. Lorsqu'il a préparé le document il a pris les papiers avec son propre logo. Il va donc modifier la résolution pour éviter la confusion pour l'année 2011 :

Résolution initiale :

Il est résolu d'approuver l'embauche de la firme comptable Baril & Associés à titre d'expert comptable pour l'exercice financier de l'année 2011.

Résolution modifiée :

Il est résolu d'approuver l'embauche de la firme comptable Baril & Associés à titre d'expert comptable, par l'entremise d'Éric Taillefer CA, pour l'exercice financier de l'année 2011.

M. Jacques Petit demande qu'on apporte une correction au procès-verbal au point 7. *Varia*. La secrétaire en prend note et effectuera la correction, à savoir qu'il a fait une proposition, appuyé par Michel Jean, et non une demande, de présenter le budget pour l'année 2010 à l'assemblée et que le trésorier réponde aux questions.

Résolution

M. Gérald Jodoin propose l'adoption de l'ordre du jour et il est appuyé par Raynald Turgeon.

4.0 - FINANCES

- Présentation des états financiers de l'exercice 2010

Une copie du document préparé par Éric Taillefer, CA, sur les états financiers au 31 décembre 2010 a été envoyée à toutes les personnes qui se sont inscrites pour assister à l'Assemblée générale annuelle.

Le trésorier, Pierre Leclerc, débute la présentation en précisant que les normes comptables ont changées et que le processus amorcé vise à harmoniser progressivement les normes comptables aux normes internationales qui doivent être intégrées au Canada. À ce moment, on pourra distinguer entre les normes pour grosses entreprises et les normes pour les petites entreprises. Présentement, on parle d'un rapport d'auditeur. En effet, le terme vérificateur devient auditeur. Toutes ces transformations s'effectuent afin de pouvoir comparer les états financiers d'entreprise d'un pays à l'autre. Avec ces nouvelles normes, on parle des États financiers audités et non plus d'états financiers certifiés. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers qui lui ont été présentés le 23 mars 2010 par le comptable Eric Taillefer, CA.

Par la suite, Pierre Leclerc procède à la revue des états financiers de l'exercice 2010. Il met en relief certains montants qui varient entre 2009 et 2010. Il souligne qu'il a enlevé la notion de bénévolat et que cela a été remplacé par le terme *Services aux membres* qui inclus un poste permanent qui permet d'offrir le service de réponse téléphonique aux membres de 10h00 à 14h00. Il passe à la page 4 qui donne l'évolution des actifs nets de l'association. Il souligne que les actifs nets ont augmenté de 23 000\$.

Il souligne que l'association a une valeur de 312 387\$.

Il attire l'attention des membres sur le point *Énoncé des conventions comptables* et les passe en revue. De plus, il souligne que le comptable recommande d'utiliser le chapitre 3861 *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, ce que le CA a accepté.

Il passe en revue les placements et souligne que l'association est en bonne situation financière.

Il répond aux questions posées par les membres :

- Anita Miner demande d'expliquer ce que le terme *gratifications* représente. Il répond que cela correspond aux sommes dépensées pour des témoignages de sympathie dans des cas de décès d'un proche d'un membre du CA, tel que spécifié dans les règlements, ou bien un témoignage de reconnaissance pour un membre du CA qui quitte ou pour des bénévoles.
- Denis Brunette pose une question sur les états financiers. Il constate un écart significatif entre ce qui a été budgétisé et le réel en ce qui a trait aux revenus de placement. Pierre Leclerc mentionne, qu'en effet, les revenus de placements avaient été sous-estimés. M. Brunette enchaîne en félicitant le trésorier car il constate qu'il n'y a aucun frais de banques. En ce qui a trait aux placements, il demande si nous avons considéré la Banque Laurentienne qui pouvait offrir de meilleurs avantages. Le trésorier précise que nous avons étudié trois possibilités de placement et qu'il faut toujours retenir que nous ne prenons pas de placements à risque et que le rendement est inférieur parce qu'il n'y a pas de risque. Il souligne, enfin, que nous avons un placement avec la banque Alterna qui prendra fin en 2012. C'est un placement rachetable.
- Daniel Lortie considère que nous avons beaucoup d'argent en réserve et demande quel est le but d'accumuler tout cet argent. Pierre Leclerc précise qu'il est de bonne gestion d'avoir en réserve une année de fonctionnement au cas où il n'y aurait plus d'adhésion de membre et que l'argent n'entre plus dans les coffres de l'association. De plus, en 2001 le central a fait appel à la collaboration de toutes les sections pour qu'elles constituent une réserve de fonds de défense des acquis des membres. C'est d'ailleurs au point 4 à l'ordre du jour de la réunion. En outre, historiquement les gestionnaires précédents avaient entrevu la possibilité d'acheter un immeuble plutôt que de louer un local. Le président, Jacques Lambert, souligne que le conseil d'administration a identifié tout cet aspect de surplus budgétaire comme un élément sur lequel il faudra réfléchir dans l'année à venir. Suite à une autre question sur le sujet par Denis Brunette, il souligne le fait qu'il y a une nouvelle Loi qui vient d'être adoptée par le gouvernement (la Loi C4) qui concerne les organismes sans but lucratifs et qui amènera peut-être ces organismes à revoir tout cet aspect. Il est prévu que les règlements sortiront à l'automne 2011.
- Denis Brunette demande comment il se fait que le nombre de personnes qui prennent leur retraite augmente et pourtant nos revenus baissent. Le président, Jacques Lambert, souligne qu'il y a aussi des membres qui décèdent ou qui mettent fin à leur adhésion.
- Il est suggéré de mettre les prévisions sur la même feuille que le budget, ce qui facilitera la compréhension des finances. Jacques Lambert précise que le budget est révisé de façon semestrielle.
- Il est suggéré par Anita Miner d'éviter les abréviations dans nos communications écrites. Elle demande, de plus, que le président clarifie l'objectif de la retraite de planification. Ce dernier précise que l'exercice vise à réfléchir sur les services que l'association devrait donner à ses membres.
- Lise Brouillette suggère de changer à l'affectation comptable 4801 le mot souper pour repas; en effet, auparavant, on offrait un souper après l'assemblée générale annuelle. La situation a changé et on offre maintenant un dîner.

Jacques Lambert précise que le CA a donné les prévisions seulement pour information et par souci de transparence et qu'il n'y a pas lieu de voter là-dessus puisque c'est de la responsabilité du CA. Quant aux états financiers, ils doivent être déposés à l'AGA mais approuvés par le CA. Il n'est donc pas nécessaire de faire une résolution à cet égard.

- **Nomination d'un expert comptable**

Le trésorier, Pierre Leclerc, présente sa résolution, modifiée en fonction des commentaires au point 3, d'approuver l'embauche de la firme comptable Baril & Associés à titre d'expert comptable par l'entremise d'Éric Taillefer, CA, pour l'exercice financier de l'année 2011.

Résolution

Bernard Tremblay propose l'adoption de cette résolution et il est appuyé par Gérald Aumont.

- **Résolution : Fonds d'urgence, défense des acquis**

Jacques Lambert procède à la lecture de la résolution et explique son contexte. Il souligne que le central a accumulé une réserve de l'ordre d'un million de dollars pour le fonds d'urgence, défense des acquis. Il rappelle que ce fonds servira à payer des avocats si jamais le gouvernement veut éliminer des acquis obtenus par les membres. On sait que les coûts peuvent monter très vite car notre association devra se battre contre le gouvernement. Il enchaîne en précisant que c'est en 2001 que le central a fait appel à toutes les sections pour constituer une réserve à cet égard. Notre section a déjà accumulé un certain montant d'argent mais nous ignorons si les autres sections ont fait de même puisque ce n'était pas obligatoire et plus est, le central ignore qui a répondu à sa demande et combien ils ont amassé. Jacques Lambert précise qu'à cette époque le national a décidé d'assumer les frais de production du journal local ainsi que les frais d'envoi en échange à la constitution de ladite réserve.

Denis Brunette demande si les argents, pour défendre les retraités à la Cour Suprême dans le dossier des milliards qui ont été pris par le gouvernement, ont été pris dans le Fonds d'urgence défense des acquis par le central. Jacques Lambert a répondu ignorer la source des fonds utilisés.

Denis Brunette propose l'adoption de la résolution telle que proposée et il est appuyé par Jacques Petit. C'est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

- **Résolution : Article 20, règlements généraux**

Jacques Lambert présente la résolution proposée à l'Assemblée. Il explique que l'article 20 est très contraignant et il propose de le modifier afin de donner davantage de souplesse dans la planification de l'Assemblée générale annuelle.

En effet, l'article 20 stipule que l'assemblée générale doit se tenir le premier mercredi du mois de mai de chaque année. Il suggère plutôt de libeller ainsi : que l'assemblée se tient au plus tard le 15 mai de chaque année.

Denis Brunette demande si la tenue de l'assemblée va à l'encontre du règlement et Jacques Lambert répond non.

Résolution

Denis Brunette propose l'adoption de la résolution telle que proposée et il est appuyé par Jacques Petit. C'est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Gaston Plourde demande à l'assemblée si on pourrait tenir l'assemblée en avril plutôt qu'en mai. Plusieurs mentionnent les probabilités de tempête de neige et craignent les inconvénients. De plus, le trésorier précise qu'on peut difficilement obtenir les états financiers pour la fin mars et comme on doit les transmettre aux membres qui assistent à l'assemblée c'est problématique.

Il est donc décidé par l'assemblée que l'assemblée générale annuelle se tiendra dans les deux premières semaines de mai 2012.

5. – MOT DE LA PRÉSIDENTE

Compte tenu que le dîner est servi vers midi et que le temps qui reste est limité, Jacques Lambert propose de passer aux élections et mentionne qu'il prendra parole après le dîner. On passe au point suivant.

Voir ANNEXE 2

6. ÉLECTIONS

Jacques Lambert mentionne qu'au cours de l'exercice 2010-11, deux membres du conseil d'administration n'ont pu participer régulièrement aux réunions (Christiane Beaupré, présidente sortante et Olivier Fougères, administrateur). Il y a deux postes dont le mandat est échu (Pierre Leclerc, trésorier et Gaston Plourde, administrateur).

- Dépôt du rapport du Président du comité de candidature

Michel Demers fait un bilan de la situation.

Dans le délai fixé, on a reçu une demande de renouvellement de mandat de la part d'un membre (Gaston Plourde) ainsi qu'une nouvelle candidature, Daniel Morin.

- Désignation d'un Président et des adjoints au président d'élection

Non requis. On nomme deux scrutateurs dans la salle : Gérald Denis et Michel Tremblay.

- Élection au conseil d'administration pour les postes suivants :

-3 postes d'administrateur pour un mandat de trois ans

-3 postes d'administrateurs pour un mandat de deux ans

Résolution

Bernard Tremblay propose la nomination de Gaston Plourde et de Daniel Morin et il est appuyé par Jacques Petit. Adopté à l'unanimité.

Jacques Lambert demande à l'assemblée de donner le mandat au CA de combler les postes vacants pour l'année en cours. L'assemblée donne son assentiment. Les nouvelles candidatures seront considérées par le CA. Les membres de l'assemblée donnent le mandat au CA de combler les postes vacants.

Sur ces entrefaites, Denis Brunette se déclare prêt à travailler avec le CA. L'assemblée se déclare d'accord avec sa candidature.

REMERCIEMENTS

Jacques Lambert désire honorer et remercier deux membres du conseil d'administration dont le mandat a pris fin.

En premier lieu, il souligne le travail accompli par Olivier Fougères qui a rempli le poste de trésorier pendant quelques années. Il le remercie pour son dévouement ainsi que le travail accompli. Il lui remet un certificat cadeau.

Par la suite, il souligne le travail accompli par Pierre Leclerc qui a assumé le leadership pour toute l'implantation de l'Internet et de l'Intranet. Ce dernier a, de plus, accepté la charge de trésorier et a continué le travail de son prédécesseur en y insufflant un souci de transparence et a su présenter un budget sans déficit. Jacques Lambert remet un certificat cadeau à M. Leclerc.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gérald Aumont a fait part à l'assemblée de ses préoccupations en ce qui a trait aux coûts croissants de l'assurance maladie et l'assurance dentaire en lien avec les augmentations des taxes foncières et d'impôt. Il enchaîne en mentionnant que l'hospitalisation au niveau I ne couvre pas tous les frais. De plus, il souligne que les frais augmentent pour tous et que cela devient très difficile pour les veuves qui ne reçoivent que 50% de la pension de leur conjoint décédé. Est-ce que l'association a l'intention de faire des pressions pour améliorer la situation des veuves?

En ce qui a trait au montant payé par l'employeur qui est imposable au provincial, ne pourrions-nous pas nous mobiliser et faire des pressions pour éliminer cette taxe? Il suggère de tenter une alliance avec les retraités d'Hydro-Québec et de la ville de Montréal à cet égard.

Jacques Lambert prend bonne note de ses commentaires et suggestions.

Denis Brunette mentionne que la Sun Life trouve que les frais des pharmaciens sont trop élevés.

Bernard Tremblay donne une information pour l'impôt provincial : à l'annexe 2, ligne 36 on peut déduire le montant fourni par l'employeur et certains autres frais médicaux qui excèdent les remboursements reçus. Il ajoute qu'on peut reculer jusqu'à 2003 pour ces réclamations si on ne les a pas faites.

Un membre souligne que malgré les augmentations nous avons un bon régime d'assurance dans l'ensemble.

8 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 12h00, Jacques Lambert déclare l'assemblée levée et invite les membres à passer dans une autre salle pour le dîner et rappelle qu'il s'adressera aux membres après le dîner ainsi que les invités. Des prix de présence seront tirés après les échanges.

Jacques Lambert précise qu'après l'AGA, nous devons tenir une réunion du nouveau conseil d'administration afin de nommer/élire les membres du prochain exécutif pour l'année 2011-12.

À 12H00, Raynald Turgeon propose la levée de l'assemblée et il est secondé par Michel Demers.

Jacques Lambert
Président

Arlette Dion
Secrétaire

Dernières corrections le 10 juin 2011
temps : 3 :45 heures